NON CONFORMITE BACTERIOLOGIQUE IMPORTANTE

INFORMATION A DESTINATION DES ABONNES DU RESEAU D'EAU POTABLE

Le contrôle sanitaire, a mis en évidence un dépassement important des limites de qualité bactériologique sur votre réseau de distribution.

Cette eau est impropre à la consommation

Elle pourrait être responsable de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, parasitose, hépathite A, ...

Population concernée

▶ **IMPERATIF pour l'ensemble des abonnés.**

Ce que vous devez faire

Prendre les précautions suivantes, en attendant que des mesures correctives soient mises en place et que les services de l'agence régionale de santé aient pu constater la restauration de la qualité de l'eau :

- ▶ **pour la boisson et la préparation des biberons, recours à de l'eau embouteillée ou ébullition pendant dix minutes.**
- ▶ **pour tous les usages alimentaires (cuisine, lavage des aliments) désinfection par l'un des procédés suivants :**
  - ébullition pendant 10 minutes minimum,
  - addition d'une goutte d'eau de javel à 9,5% de chlore actif par litre d'eau et mélange énergique, une demi-heure avant usage,
  - addition de pastilles de composés chlorés vendues en pharmacie, en suivant le mode d'emploi de ces produits.
- ▶ **pour le lavage de la vaisselle à la main, utiliser de l'eau chaude avec du détergent, puis laisser sécher.**
  Pas de contrainte pour l'utilisation d'un lave-vaisselle ou pour le lavage des vêtements.
- ▶ **pour l'hygiène personnelle :**
  - pour le brossage des dents et le rinçage de la bouche, prendre les mêmes précautions que pour les usages alimentaires,
  - lors de la prise de douche ou de bain, porter une attention particulière afin d'éviter d'avaler de l'eau,
  - pour les très jeunes enfants, faire une toilette au gant afin d'éviter qu'ils n'avalent de l'eau ou ne mettent des jouets dans leur bouche.
- ▶ **pour toute pratique médicale, ne pas utiliser l'eau du réseau.**

Surtout, ne pas utiliser une eau de source ou de puits non contrôlée
dont la pollution pourrait être plus grave que celle du réseau public.

Le responsable du réseau vous tiendra informé de l'évolution de cet épisode et vous signalera le retour à une situation normale, c'est-à-dire sans risque pour la santé.

Tous les résultats des prélèvements du contrôle sanitaire sont consultables en mairie de votre commune.